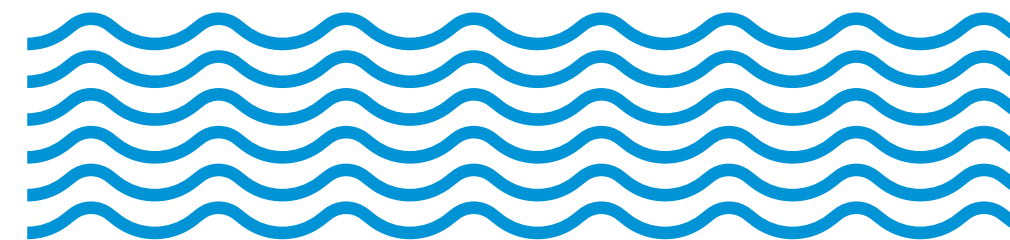


PLAN D'ACTION POUR
LA GESTION DU PHOQUE MOINE
DE MEDITERRANEE
(*Monachus monachus*)





PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DU PHOQUE MOINE DE MEDITERRANEE (*Monachus monachus*)



Mentions légales

Les désignations employées et la présentation des éléments de cette publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part du Secrétariat des Nations Unies (ONU), du Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM), du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC) concernant le statut juridique de tout État, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de leurs frontières ou limites.

Droits d'auteur

Tous les droits de propriété des textes et des contenus de différentes natures de la présente publication appartiennent au SPA/RAC. Ce texte et contenus ne peuvent être reproduits, en tout ou en partie, et sous une forme quelconque, sans l'autorisation écrite préalable du SPA/RAC, sauf dans le cas d'une utilisation à des fins éducatives et non lucratives, et à condition de faire mention de la source.

© 2022

Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Plan d'Action pour la Méditerranée
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P.337 1080 Tunis Cedex – TUNISIE
car-asp@spa-rac.org

Pour des fins bibliographiques, cette publication peut être citée comme suit
UNEP/MAP-SPA/RAC, 1985. Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*). Ed. SPA/RAC, Tunis: 10 pp

Photo de couverture

© Zafer Kizilkaya

Cette publication a été préparée avec le soutien financier de la Fondation MAVA.

Pour plus d'informations

www-spa-rac.org



Table des matières

1. INTRODUCTION	7
2. RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ ADULTE	8
3. CRÉATION D'UN RÉSEAU DE RÉSERVES MARINES	8
4. RECHERCHE, COLLECTE DE DONNÉES ET RÉTABLISSEMENT DU STATUT	9
5. PROGRAMME D'INFORMATION	9
6. COORDINATION, EXAMEN ET FINANCEMENT	10





I. INTRODUCTION

Les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone ont inclus parmi les objectifs prioritaires à atteindre jusqu'en 1995 la protection du phoque-moine de Méditerranée (Gênes, 9-13 septembre 1985).

Les populations de phoque-moine de Méditerranée ont connu un déclin rapide et rude. Il est nécessaire que tous les pays de la Méditerranée entreprennent des actions concertées et effectives afin de renverser cette tendance.

Nombreux aspects de la biologie et du comportement du phoque-moine sont trop peu connus pour préparer une stratégie de gestion complète pour l'espèce, mais il demeure si peu de phoques que la recherche les concernant est devenue très difficile. La situation est trop critique pour reporter encore une action. Des plans doivent être établis en utilisant les meilleures données disponibles et être ensuite adaptés si nécessaire, lorsque des informations complémentaires sont obtenues. Il faut entreprendre une action maintenant.

Des propositions de diverses sources qui pourraient aider à sauver le phoque moine de Méditerranée de l'extinction sont jointes au présent plan. L'opinion scientifique est divisée sur ce qui est approprié ou imprudent. Certaines actions éventuelles prêtent à controverse et pourraient impliquer des risques pour les phoques concernés. Il est connu que l'espèce est sensible et ses réactions à des observations de près ou à la capture sont incertaines. Cependant, pour une espèce en voie de disparition, le risque de rien faire peut être encore plus important et justifier une intervention active en tant que solution de dernier ressort. Il ne faudrait entreprendre de telles actions seulement qu'après que tout effort ait été fait pour évaluer et minimiser les risques comportés.

Les menaces principales pour les phoques-moines sont les massacres délibérés ou accidentels des adultes dus en majeure partie aux pêcheurs; et les perturbations d'origine humaine dans les sites de reproduction. Toutes deux sont accrues au fur et à mesure que les hommes et les phoques entrent en concurrence pour des ressources de plus en plus rares (poissons et zones littorales éloignées). La première priorité consiste à préserver les populations de phoques-moines restantes. Le défi est alors de trouver cet équilibre délicat entre les exigences biologiques du phoque-moine et les utilisations faites par l'homme de la Méditerranée et de ses ressources, qui permettra à l'espèce de retrouver un niveau viable de population.

Le plan d'action en matière de gestion du phoque-moine de Méditerranée met l'accent à la fois sur les actions immédiates et celles à plus long terme qui, si elles sont prises ensemble, pourraient parvenir à réduire suffisamment les pressions sur les populations de phoques restantes pour permettre un redressement graduel. Aucune action en elle-même n'est suffisante. Les différents éléments du plan de gestion se renforcent mutuellement et doivent être pris ensemble pour avoir une chance de succès.



2. RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ ADULTE

Une urgente campagne d'information parmi les pêcheurs dans toutes les zones où se trouvent des phoques doit viser à neutraliser leur antagonisme face au phoque-moine et à gagner leur appui pour les mesures de protection.

Les gouvernements devraient encourager la coexistence des pêcheurs et des phoques-moines en mettant au point des programmes qui réglementent et contrôlent les activités de pêche, fournissent des installations et des possibilités supplémentaires aux communautés locales de pêcheurs.

Les gouvernements devraient assurer une application stricte des réglementations interdisant l'utilisation de la dynamite dans les activités de pêches, le port d'armes à feu sur les bateaux et l'utilisation de toute autre technique de pêche illégale mettant en danger le phoque-moine.

Il conviendrait de mettre au point des filets de pêche améliorés que les phoques ne pourraient pas endommager ou dans lesquels ils ne pourraient pas s'emmêler; les pêcheurs devraient recevoir l'assistance nécessaire pour se convertir à l'utilisation de tels filets. Il est nécessaire de faire de la recherche sur les techniques visant à repousser les phoques du matériel ou des zones de pêche.

Les états qui n'ont pas encore octroyé de protection juridique au phoque-moine devraient y procéder immédiatement.

Il est fortement demandé aux gouvernements d'assurer que les mesures de protections existantes soient appliquées

3. CRÉATION D'UN RÉSEAU DE RÉSERVES MARINES

Tous les pays ayant encore des populations reproductrices de phoques-moines devraient entreprendre des efforts immédiats pour la protection stricte des sites de reproduction des phoques qui sont demeurés, en isolant les phoques de toute activité humaine incompatible.

Il est nécessaire de dresser un inventaire des grottes tout autour de la Méditerranée pour identifier les grottes de reproduction en vue de les inclure dans un réseau d'aires protégées pour les phoques-moines. Un tel travail a déjà été effectué pour des sites tels que la Sardaigne, la Grèce (les Sporades du Nord), la Tunisie (Galite) et devrait être prolongé pour couvrir d'autres régions.

Il conviendrait de créer un réseau de réserves marines dans toute la Méditerranée, couvrant à la fois les habitats de phoques déjà existants et les habitats potentiels, espacées de façon à être graduellement repeuplées au fur et à mesure que d'autres mesures de protection sont appliquées et que la population retrouve son niveau. Les réserves de phoques-moines devraient protéger les grottes appropriées ou autres sites de reproduction et de repos et être entourées d'une zone-tampon de 40 kilomètres couvrant les zones de pêches principales. Il conviendrait d'interdire ou de surveiller dans la zone tampon la pêche pratiquée au moyen de filets ou d'autres techniques connues pour menacer ou être en conflit avec les phoques. Le développement littoral devrait être limité aux activités compatibles, et il conviendrait d'éviter dans ces zones une mise en valeur touristique intensive.

Les visites touristiques ou toute autre perturbation due à l'homme sur les sites de reproduction et de repos devraient être soigneusement réglementées; devraient être totalement interdites au cours de la saison de reproduction et lorsque les petits sont jeunes.

4 RECHERCHE, COLLECTE DE DONNÉES ET RÉTABLISSEMENT DU STATUT

Tous les pays devraient encourager un programme intensif de collecte des données sur la biologie et l'écologie du phoque ainsi que sur les interactions phoques-pêcheries. Cette dernière recherche devrait être menée de façon à ne pas accroître les menaces pesant sur toute population de phoques.

La création de réseaux nationaux d'observateurs est une façon extrêmement efficace de déterminer quelles zones sont d'importance particulière pour les phoques. Il est alors possible de déterminer le nombre exact de phoques dans ces zones par des études intensives utilisant, par exemple, des dispositifs de "caméra-piège". Les phoques aperçus devraient être mentionnés aux organismes nationaux appropriés ou aux points focaux nationaux.

Toutes les informations obtenues sur l'espèce devraient être compilées et évaluées sur une base régionale, éventuellement par un groupe d'experts sous l'égide de l'Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM/PNUE) à Athènes et diffusées au moyen de son réseau d'échange d'informations.

Il conviendrait de créer un petit nombre de centres de sauvetage pour recevoir les phoques blessés et les petits abandonnés. Lorsqu'ils sont rétablis, ces phoques devraient être relâchés dans des zones protégées, de préférence dans la région où ils ont été originalement trouvés. Il conviendrait d'évaluer avec soin la survie de ces animaux et leur contribution pour les populations d'animaux sauvages.

Si toutes les autres tentatives faites pour renverser le déclin de l'espèce échouent, il faudrait envisager les mesures suivantes : reproduction en captivité, déplacement des individus isolés, non reproducteurs, dans des groupes mieux protégés; et transfert des jeunes provenant de colonies saines dans les colonies aux effectifs insuffisants ou nouvellement établies. Toutes les précautions appropriées pour assurer le bien-être adéquat des animaux et respect des accords internationaux devraient être prises.

Un projet-pilote en vue de déterminer la faisabilité pratique de tels programmes pourraient être approprié s'il n'accroît pas les risques pour la population sauvage qui demeure. Il conviendrait également d'évaluer la valeur d'un tel programme pour la conservation des effectifs concernés.

5. PROGRAMME D'INFORMATION

Un programme d'information s'adressant aux pêcheurs et aux communautés de pêche devrait avoir pour objectif de réduire le massacre des phoques et encourager la notification des phoques observés et autres observations au point focal approprié.

Il conviendrait de mettre au point des activités spéciales en matière d'information à l'intention des touristes et de l'industrie touristique dans les régions où le tourisme menace les zones de reproduction des phoques.

Il faudrait préparer du matériel d'information à l'intention des autorités militaires, promoteurs industriels et de l'industrie maritime sur les actions qu'ils peuvent entreprendre pour la conservation du phoque-moine.

Une vaste campagne en faveur de la protection du phoque-moine de Méditerranée devrait encourager l'appui du public pour les mesures de conservation.

Il conviendrait de mettre au point des programmes de formation à l'intention des gestionnaires d'aires spécialement protégées, responsables de réserves de phoques-moines.

6. COORDINATION, EXAMEN ET FINANCEMENT

Le Coordonnateur du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) a convenu que le bureau du PNUE/MEDU d'Athènes pourrait se charger de la responsabilité de coordonner les diverses activités.

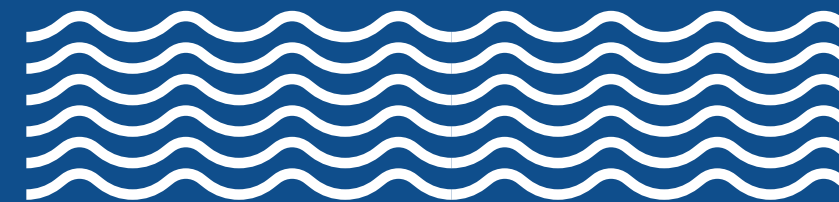
Les principales fonctions de coordinations consisteront à :

- collecter les données;
- créer un réseau d'information;
- mettre en place des aires protégées pour les phoques-moines; et
- faciliter des projets régionaux de recherche sur les phoques moines.

La réunion consultative a proposé qu'une personne soit employée par le biais d'offres bénévoles ou bien des projets ou d'un contrat en vue de faciliter la coordination des activités existantes ou nouvelles en matière de recherche, protection et gestion.

Il conviendrait que le statut du phoque-moine et la teneur de ce plan de gestion soient examinés tous les deux ans par une réunion régionale d'experts et que le rapport de cette dernière soit soumis à la réunion des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone en vue de son approbation.

Les gouvernements, dont les populations locales de phoques-moines ont été exterminées, devraient offrir leur assistance aux pays ayant des populations restantes dans les efforts qu'ils font pour les protéger dans l'espoir que le rétablissement de l'espèce permettra son éventuelle réintroduction dans toute sa gamme d'origine.



THÉMATIQUES DE TRAVAIL DU SPA/RAC

Le SPA/RAC, **Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées** du PNUE/PAM, a été créé en 1985 pour assister les Parties contractantes à la Convention de Barcelone (21 pays méditerranéens et l'Union européenne) dans la mise en application du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB).



Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité et la Gestion Durable des Ressources Naturelles dans la Région Méditerranéenne



Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne



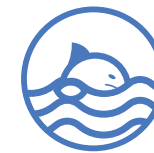
Tortues marines



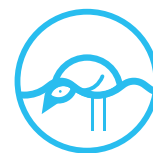
Cétacés



Phoque moine de Méditerranée



Poissons cartilagineux
(Chondrichthyens)



Oiseaux marins

Espèces d'oiseaux inscrites en Annexe II du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique



Aires spécialement protégées



Surveillance



Coralligène et autres bio-constructions



Végétation marine



Habitats obscurs

Habitats et espèces associés aux monts sous-marins, aux grottes sous-marines et canyons, aux fonds durs aphotiques et phénomènes chimio-synthétiques



Introductions d'espèces et espèces envahissantes



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention



*The Mediterranean
Biodiversity
Centre*

Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 - Tunis Cedex - Tunisia
+216 71 206 649 / +216 71 206 485
car-asp@spa-rac.org

www.spa-rac.org



This publication has been prepared
with the financial support
of the MAVA foundation